



HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A à 20 % incluse)

Au 01 Janvier 2017

VENTES

Rémunération

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

	<i>Locaux à usage d'habitation ou professionnel</i> <i>Locaux à usage commercial ou industriel</i> <i>Terrain à Bâtir</i>
<i>De 0 € jusqu'à 100 000 €</i>	<i>Forfait de 7 000 €</i>
<i>De 100 001 jusqu'à 150 000 €</i>	<i>7,5 %</i>
<i>Au-delà de 150 000 €</i>	<i>7 %</i>

*Conformément aux usages locaux,
et sauf convention expresse différente
entre les parties (indiquée au mandat),
la rémunération sera à la charge de
la partie indiquée ci-contre :*

CHARGE DE LA REMUNERATION

LE MANDANT